



UIA Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados

« Rassembler les avocats du monde • Bringing Together the World's Lawyers • Reunir a los abogados del mundo »

Paris, 18 juillet 2017

Stop à la détention de l'avocat émirati Mohammed al-Roken, lauréat du Prix international des droits de l'homme Ludovic Trarieux 2017

À l'occasion du cinquième anniversaire de son arrestation, l'UIA renouvelle son appel à la libération immédiate et inconditionnelle de Mohammed al-Roken

Le parcours de Me Mohammed al-Roken dans la défense des droits de l'homme

Depuis de nombreuses années, Me Mohammed al-Roken défend les victimes de violations des droits de l'homme, y compris les défenseurs de ces droits, commises aux Émirats Arabes Unis.

Parmi ses clients se trouve le groupe des "UAE 5". Ce groupe de défenseurs des droits de l'homme a été condamné en novembre 2011 pour son travail en faveur des droits de l'homme. Ils ont finalement fait l'objet d'une mesure d'amnistie et ont été libérés.

Me Mohammed al-Roken a également exercé des mandats pour Amnesty International pendant plus de vingt ans.

Il a été un membre éminent de l'UIA où il a, comme Vice-président du Comité national des EAU, attiré l'attention de tous sur les obstacles auxquels est confronté l'État de droit et les difficultés rencontrées par les confrères dans cet État.

L'arrestation et la détention, le procès et la condamnation: absence de procès équitable et irrégularité de la procédure

Me Mohammed al-Roken a été arrêté le 17 juillet 2012 dans le cadre d'arrestations de masse à l'égard de défenseurs des droits de l'homme, de juges, d'intellectuels et leaders de la communauté étudiante. Ces arrestations ont fait suite à des réclamations pour une réforme législative en vue d'une plus grande démocratisation de l'État (l'affaire « UAE 94 »).

Le 2 juillet 2013, il a été condamné pour avoir créé une organisation ayant pour objectif de renverser le gouvernement. La peine a été fixée à 10 années de prison dont trois ans de probation et une interdiction d'exercer. Il a toujours contesté les charges portées contre lui.

Son procès s'est illustré par de graves violations de ses droits ; il a été soumis à la torture, privé d'un droit à la défense effectif et les observateurs indépendants n'ont pu accéder aux audiences.

Internationale Anwaltsunion • Unione Internazionale degli Avvocati • الاتحاد الدولي للمحامين • União Internacional de Advogados • 国际律师联盟

UIA – 20 rue Drouot – 75009 Paris (France), Association Loi 1901 n° W751207624
Tél. : +33 1 44 88 55 66 / Fax : +33 1 44 88 55 77 / E-mail : uiacentre@uianet.org / Web : www.uianet.org

Il purge actuellement sa peine dans une prison de haute sécurité dans le désert de Abu Dhabi.

Pendant sa détention, un nombre important de ses droits fondamentaux lui ont été refusés comme notamment l'accès à un avocat. Il a été soumis à détention secrète, à des tortures par le bruit et à des mesures d'intimidation, et privé de visites de sa famille.

Appel à l'action

L'UIA se réjouit de la remise du Prix Trarieux à Me Mohammed al-Roken. Cette attribution salue son engagement courageux dans la cause des droits de l'homme et de l'État de droit aux EAU et constitue un message puissant de soutien et d'encouragement d'un nombre important de ses confrères établis partout dans le monde.

Cet appel doit être l'occasion d'attirer attention sur la situation des droits de l'homme dans ce pays dont les autorités déploient de grands efforts pour masquer les violations qui se commettent sur leur sol.

Les rapports faisant état de détention arbitraire, de disparitions forcées, ainsi que de cas de torture des détenus par les forces de sécurité sont pléthore. Les autorités refusent systématiquement l'accès au territoire aux personnes qui dénoncent les violations commises sur le sol émirati et notamment à l'égard des migrants.

Les Rapporteurs spéciaux des Nations Unies ont fermement dénoncé la détention arbitraire, la torture, le retrait de nationalité irréguliers et les procès inéquitables pratiqués par les autorités à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme.¹

En tant que membre du jury du Prix Trarieux, l'UIA entend lancer un signal fort aux Émirats Arabes Unis dont les actions et le comportement sont clairement incompatibles avec leurs responsabilités et engagements en tant que membre du Conseil des droits de l'homme.

L'UIA presse les autorités émiraties de prendre toutes les mesures nécessaires pour libérer Me Mohammed al-Roken et pour mettre fin à toute forme de persécution, y compris via le harcèlement judiciaire, à l'encontre de celui-ci et de tous les autres défenseurs des droits de l'homme aux EAU.

L'UIA appelle la communauté internationale à exprimer son soutien au lauréat 2017 du Prix Ludovic Trarieux.

¹ Voir le Rapport de la Rapporteuse spéciale sur l'indépendance des juges et des avocats, Gabriela Knaul, A/HRC/29/26/Add.2; Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants, Joy Ngozi Ezeilo, A/HRC/23/48/Add.1 ; Rapport du Rapporteur special spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, xenophobia et de l'intolérance, Githu Muigai, A/HRC/14/43/Add.3